



## Un vaste accord de libre-échange avec la Géorgie est entré en vigueur

Montres, fromage et viande séchée: depuis le 1<sup>er</sup> mai, les échanges avec la Géorgie sont soumis à l'accord de libre-échange. La majorité des exportations de produits industriels et agricoles vers la Géorgie sont désormais soumises à des droits de douane faibles voire nuls. Les entreprises suisses profitent de cet accord également dans d'autres domaines. Au-delà des aspects commerciaux, cet accord est aussi important sur le plan politique.

### Quand l'accord a-t-il été conclu?

La Géorgie souhaite s'ouvrir au monde. Et la Suisse est intéressée par des conditions aussi favorables que possibles pour ses entreprises actives à l'échelle internationale. Les négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange entre la Géorgie et les États membres de l'AELE (Suisse, Norvège, Islande et Liechtenstein) n'ont pas duré plus de six mois. En septembre 2017, le Parlement a approuvé l'accord signé à Berne le 27 juin 2016. Cet accord de libre-échange est finalement entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2018.

### Que règle l'accord?

Il s'agit d'un accord de deuxième génération, ce qui signifie qu'il règle le commerce de manière classique: les formalités douanières ont été simplifiées. Pour les exportations de produits industriels il n'y a plus de droits de douane (à quelques exceptions près). Pour celles de certains produits agricoles (comme le fromage ou le chocolat), les droits de douane ont été réduits.

Cela dit, l'accord va au-delà du commerce: il améliore l'accès au marché pour les services et les investissements; les entreprises suisses bénéficient d'un accès non discriminatoire aux marchés publics, d'une meilleure protection de la propriété intellectuelle et d'une sécurité juridique accrue.

## **Quelle est son importance pour les relations économiques?**

L'amélioration des conditions-cadre mentionnées revêt une grande importance pour une économie suisse tournée vers l'exportation (**elle gagne deux francs sur cinq à l'étranger**). Notamment parce que la Géorgie se situe entre l'Europe et l'Asie. Avec sa politique commerciale ouverte, ce pays peut devenir une plaque tournante du commerce dans la région.

Grâce à cet accord, les entreprises suisses ne sont plus pénalisées par rapport à leurs principaux concurrents de l'UE (l'accord de libre-échange entre la Géorgie et l'UE est en vigueur depuis juillet 2016).

## **Quelle est l'importance du marché géorgien pour la Suisse?**

La Géorgie compte 3,7 millions d'habitants. Le revenu annuel par habitant se monte à près de 4000 dollars US (contre 78 700 francs en Suisse). En 2017, la Suisse a exporté des biens vers la Géorgie pour 44 millions de francs et en a importé pour 5 millions de francs. Le volume des échanges commerciaux entre les deux pays est donc relativement faible. Ces dix dernières années, le volume des échanges dans les deux sens est passé de 24 à 49 millions de francs.

## **Quels sont les biens les plus demandés?**

En 2017, les produits pharmaceutiques représentaient une bonne moitié (56%) des exportations suisses en termes de valeur. Viennent ensuite les montres avec 15%. Les machines, les appareils et l'électronique suivent avec une part de 10%. À l'inverse, la Suisse importe principalement des textiles, de l'habillement et des chaussures (43%) et des produits agricoles (18%) en provenance de Géorgie.

## **Quid de l'importance politique de l'accord de libre-échange?**

La Suisse entretient de bonnes relations avec la Géorgie et ce depuis longtemps. Un grand nombre de Suisses vivaient en Géorgie au XIXe siècle. Ils étaient actifs dans le secteur des matières premières ou ont contribué à développer l'économie laitière en tant que fromager. Après l'effondrement de l'Union soviétique, la Suisse a reconnu l'indépendance de la Géorgie en 1991.

Lorsque les conflits ont éclaté en Abkhazie et en Ossétie du Sud, la Suisse s'est chargée, à partir de 2008, de représenter les intérêts de la Géorgie à Moscou et ceux de la Russie à Tbilissi. Elle a encore joué un rôle actif dans la mission d'observation de l'ONU en Géorgie (qui s'est achevée en été 2009).

L'accord de libre-échange resserre les liens entre la Suisse et la Géorgie. Dans la mesure où il continuera d'évoluer et qu'il permet d'apprendre les uns des autres, les deux pays renforcent la confiance entre les entreprises, les personnalités

politiques et les autorités – aussi dans des domaines hors du champ de l'accord.